

MAIRIE DE LE BOULOU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010 A 18H 30

PRESENTS : Christian OLIVE Maire, Nicole VILLARD 1^{ère} adjointe, François COMES 2^e adjoint, Jean-Claude FAUCON 3^e adjoint, Patricia KLEIN-BLAIN 4^e adjointe, Jean-Christophe BOUSQUET 5^e adjoint, Jean CAVAILLÉ 6^e adjoint, Patrick FRANCES 7^e adjoint, Muriel MARSA, Cécile HERNANDEZ, Jean-Marc PADOVANI, Karine THIBAUD-PADILLA, Guillaume BLAIN, Véronique MONIER, Claude MARCELO, Nicole RENZINI, Georges SANZ, Rose-Marie QUINTANA, Martine ZORILLA, Claude PEUS, Jean SFORZI, Christophe PELISSIER, Jacques POUPEAU, Noël PACE, Bérangère LANNES-GUSSE, Jean-Marie SURJUS.

ABSENTE EXCUSEE AYANT DONNE PROCURATION : Françoise VIDAL à Véronique MONIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Cécile HERNANDEZ.

.....

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2010. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire salue tout d'abord la présence de Monsieur Jean-Philippe BONAURE, receveur municipal, qui, dans le cadre de ses fonctions, assistera, en ce qui le concerne, au vote des comptes administratifs, à l'affectation des résultats et au vote des divers budgets.

Il le remercie pour l'aide technique qu'il apporte au Directeur Général des services et, par là même, à la ville.

En effet, une étroite collaboration entre le receveur et le Maire, qui est l'ordonnateur en terme d'administration et plus particulièrement avec le Directeur Général des services, permet de régler au mieux les divers aspects de la comptabilité communale dans l'intérêt de la commune.

Monsieur le Maire salue également la présence de Monsieur Joseph FABRESSE, Directeur Général des services, bien évidemment, mais également de son adjointe, Madame Pascale SOLER, qui le seconde notamment en matière budgétaire ainsi que les divers services : comptabilité, secrétariat et accueil.

POINTS I° A VI°

COMPTES ADMINISTRATIFS 2009

Monsieur le Maire précise que la séance d'aujourd'hui est importante car elle concerne les votes des comptes administratifs 2009 et des budgets 2010.

Il rappelle ensuite les règles relatives au vote des comptes administratifs et demande l'autorisation au conseil municipal d'examiner les 4 comptes administratifs :

- la commune,
- le service de l'eau,
- le service de l'assainissement,
- le service extérieur des pompes funèbres.

Le vote n'intervenant qu'à la fin de la présentation et en l'absence du Maire.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'ils ont été destinataires, en temps opportun, de l'ensemble des documents budgétaires (comptes administratifs de la commune, des services de l'eau, de l'assainissement et des pompes funèbres). De plus, des renseignements complémentaires pouvaient être demandés auprès de Monsieur le Directeur Général des Services.

De plus, il rappelle que, lors de la réunion de la commission des finances du 19 mars 2010, il a été émis, à l'unanimité, un avis favorable sur les résultats des comptes administratifs.

- ▲ 1 avis favorable à l'unanimité sur le maintien des taux de 2009 en ce qui concerne la fiscalité du budget principal.
- ▲ 1 avis favorable, par 04 voix pour et 1 abstention, sur les projets des 3 budgets (commune, eau et assainissement).
- ▲ 1 avis favorable à l'unanimité sur le projet de budget des pompes funèbres.
- ▲ 1 avis favorable à l'unanimité sur le principe de reversement de 250.000 € du budget de l'eau et 330000 € du budget de l'assainissement au bénéfice du budget de la commune.

COMMUNE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick FRANCES, adjoint aux finances, qui présente le compte administratif 2009 de la commune et commente le document de synthèse relatif aux 2 sections (Voir annexes jointes n° 1 et 2).

A la lecture des différents chapitres, il apparaît que les recettes (6.576.626,04 € + excédent reporté 1.528.543,05 €) sont supérieures à celles prévues au budget et les dépenses (5.832.587,17 €) inférieures.

Fonctionnement :

La section de fonctionnement présente donc un excédent de clôture de 2.272.581,92 €.

Monsieur Jacques POUPEAU demande si le reversement des crédits de l'eau et de l'assainissement est visible sur cette vue.

Monsieur FRANCES répond par la négative. Cette vue concerne le compte administratif 2009 ; les reversements précités seront vus lors du vote du Budget 2010.

Investissement :

L'analyse de la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement en réalisé de - 747.754,11 € et en restes à réaliser de - 10.436,00 € soit un besoin de financement total de - 758.190,11 € (Affectation ligne 1068 au BP 2010).

Il pourra être envisagé une reprise en fonctionnement au BP 2010 de 1.514.390,92 €.

Le législateur a souhaité une réalité de la situation financière, sur les 2 sections. Il s'agit du constat d'une situation. C'est pour cela qu'il y a un excédent de fonctionnement et un besoin de financement en section d'investissement appelé « déficit d'investissement ».

Concernant les restes à réaliser, Monsieur FRANCES précise qu'ils ne peuvent être repris que s'il y a des liens juridiques.

BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES (EXERCICE 2009)

Monsieur Patrick FRANCES rappelle à l'assemblée que, dans un souci de transparence et conformément aux articles L 2241.1 et L 2313.1 8° du code général des collectivités territoriales, l'annexe du compte administratif « état des acquisitions et cessions immobilières » doit donner lieu, chaque année, à une délibération du conseil municipal.

Cette annexe concerne le bilan des acquisitions et cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers effectués par la commune lors de l'exercice budgétaire 2009.

Ce bilan, sous forme de tableau, est présenté ci-dessous :

Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	Localisation du bien (lieu-dit)	Références cadastrales	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant HT
CESSION						
Parcelles de terrain inculte	VIGNES D'EN CAVAILLES	Section AD n° 9	Commune de LE BOULOU	COMMUNAUTE DES COMMUNES	Conditions ordinaires et de droits	200.277,00 €
ACQUISITION						
Terrains nature de landes	LA ROUREDA	Section AK n° 49 + 9999 + 88	SODITECH	Commune de LE BOULOU	Conditions ordinaires et de droits	334.121,40 €

Le conseil municipal prend acte du tableau ci-dessus.

Monsieur le Maire rappelle qu'il manque encore un terrain, d'environ 1 hectare, à acquérir pour pouvoir construire le collège (en cours de négociation) ; si cela n'aboutit pas, une procédure contentieuse sera engagée.

SERVICE DE L'EAU

Monsieur Patrick FRANCES présente le compte administratif du service de l'eau (Voir annexes jointes n° 3 et 4).

Compte tenu des recettes (145.385,54 € + excédent reporté 434.356,11 €) et des dépenses (52.429,66 €) il apparaît un résultat excédentaire d'exploitation de 527.311,99 €.

La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement en réalisé (recettes de 51.248,88 € + excédent reporté de 226.194,18 €, soit 277.443,06 € et dépenses de 335.058,92 €). Il y a donc un besoin de financement de – 57.615,86 € qu'il conviendra d'affecter en investissement (ligne 1068 du BP 2010).

Le montant de 469.695,99 € - arrondi à 469.695,00 € - pourrait être repris en exploitation (ligne 002 du BP 2010).

SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur Patrick FRANCES présente le compte administratif du service de l'assainissement (Voir annexes jointes n° 5 et 6).

Compte tenu des recettes (289.130,04 € + excédent reporté de 669.493,44 €) et des dépenses (159.426,13 €) il apparaît un résultat excédentaire d'exploitation de 799.197,35 €.

La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement en réalisé (recettes de 104.996,08 € + excédent reporté de 182.274,80 €, soit 287.270,88 € et dépenses de 416.931,11 €). Il y a donc un besoin de financement de – 129.660,23 € qu'il conviendra d'affecter en investissement (ligne 1068 du BP 2010).

Le montant de 669.536,35 € - arrondi à 669.536,00 € - pourrait être repris en exploitation (ligne 002).

SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Monsieur Patrick FRANCES présente le compte administratif du service extérieur des pompes funèbres (Voir annexe jointe n° 7).

Compte tenu des recettes (366,00 € + excédent reporté 2.937,36 €) et des dépenses (288,72 €), il apparaît un résultat d'exploitation excédentaire de 3.014,64 €.

A ce jour, il n'y a pas de section d'investissement.

Il est constaté que ce budget baisse régulièrement et va tendre à disparaître.

Le corbillard étant ancien, son remplacement est à envisager éventuellement dans le futur.

VOTES DES COMPTES ADMINISTRATIFS

A la suite de la présentation de ces 4 comptes administratifs, qui sont en parfaite concordance avec les comptes de gestion de Monsieur le Receveur Municipal de la trésorerie du Boulou, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de procéder à l'élection du président et propose le nom de Monsieur Patrick FRANCES.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal.

Monsieur le Président demande donc à l'assemblée de se prononcer sur :

- | | |
|---|------------------------|
| ① - compte administratif de la commune | : adopté à l'unanimité |
| - compte de gestion du receveur municipal | : adopté à l'unanimité |
| ② - compte administratif du service de l'eau | : adopté à l'unanimité |
| - compte de gestion du receveur municipal | : adopté à l'unanimité |
| ③ - compte administratif du service de l'assainissement | : adopté à l'unanimité |
| - compte de gestion du receveur municipal | : adopté à l'unanimité |
| ④ - Compte administratif du service extérieur des pompes funèbres | : adopté à l'unanimité |
| - compte de gestion du receveur municipal | : adopté à l'unanimité |

A la suite de ces votes, Monsieur le Maire réintègre la salle

AFFECTATION DU RESULTAT

VOTE DU BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick FRANCES, adjoint aux finances, qui rappelle à l'assemblée le vote des 4 comptes administratifs concernant :

- la commune,
- le service de l'eau,
- le service de l'assainissement,
- le service extérieur des pompes funèbres.

Il y a maintenant lieu d'affecter ces résultats et dans un premier temps ceux concernant la commune.

	MONTANTS EN EUROS
Excédent de fonctionnement CA 2009	+ 2.272.581,92 €
Besoin de financement CA 2009	- 758.190,11 €
Dont : Réalisé	- 747.754,11 €
R. à R.	- 10.436,00 €
Affectation ligne 1068 – BP 2010	758.191,00 €

Reprise ligne 002 – BP 2010	+ 1.514.390,92 € (prévu 1.514.390,00 €)
------------------------------------	--

Monsieur Jacques POUPEAU demande si l'affectation est indépendante des votes des budgets de la commune, de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur FRANCES confirme que ce vote est indépendant du reste.

Monsieur FRANCES expose au conseil municipal que l'excédent de fonctionnement en 2009 au budget annuel est de 2.272.581,92 €.

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Le conseil municipal,
↪ après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- Affectation en investissement 758.191,00 € (compte 1068)
- Reprise au BP 2009 fonctionnement 1.514.390,00 € (ligne 002)

Monsieur FRANCES propose ensuite d'étudier le budget de l'exercice 2010 de la commune.

COMMUNE

I°) REFONTE DU FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) :

Monsieur Patrick FRANCES rappelle que, dans le cadre du plan de relance pour l'économie, la loi de finances rectificative pour 2009 avait prévu la mise en place d'un versement anticipé du FCTVA pour les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale sans fiscalité propre s'engageant, par convention avec le représentant de l'Etat dans le département, à augmenter leurs dépenses d'équipement en 2009 par rapport à une moyenne de référence calculée à partir des dépenses réalisées sur les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007.

La commune s'étant engagée en ce sens et ayant respecté cet engagement le reversement du FCTVA année N-1 et année N-2 a été effectué comme convenu en 2009.

Monsieur le Maire précise que toutes les communes n'ont pas suivi cette démarche. Notre commune a joué le jeu malgré les risques pour relancer l'économie et il est satisfait de la réussite qui a suivi.

En 2010, la commune percevra le FCTVA année N-1.

II°) TAUX :

Impôts et taxes (chap. 73) :

Concernant les recettes de fonctionnement, Monsieur Patrick FRANCES attire l'attention de l'assemblée sur le chapitre des impôts et taxes.

Les bases d'imposition ont augmenté ce qui implique, par conséquent, une hausse des produits sans augmenter les taux.

En effet, la volonté municipale est de maintenir les taux 2010 à ceux de 2009, soit :

T. H.	:	13,02%
T. F.	:	18,60%
T. F. N. B.	:	31,67%

La commission a émis à l'unanimité un avis favorable.

Vote des taux : Adopté à l'unanimité.

Monsieur Patrick FRANCES rappelle les résultats du compte administratif étudiés précédemment.

Monsieur le Maire attire l'attention sur la baisse des rentrées fiscales.

Fonctionnement

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 2.272.581,92 €.

Investissement

L'analyse de la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement en réalisé de - 747.754,11 € et en restes à réaliser de - 10.436,00 € soit un besoin de financement total de - 758.190,11 €.

Il a donc été proposé au conseil municipal d'affecter cette somme, arrondie à 758.191,00 €, en investissement au BP 2010 (ligne 1068) et de reprendre la différence, soit 1.514.390,92 €, arrondie à 1.514.390,00 €, en section de fonctionnement (ligne 002).

BUDGET PRIMITIF 2010

Monsieur Patrick FRANCES propose d'étudier les 2 vues d'ensemble du budget 2010 (Voir annexes jointes n° 8 et 9), fonctionnement et investissement, et de commenter le document d'aide interne à la gestion qui synthétise les documents budgétaires.

Fonctionnement

La section de fonctionnement du budget primitif 2010 est présentée en équilibre, recettes et dépenses pour un montant de 8.196.598,00 €.

Dépenses :

La ligne 023 : « virement à la section d'investissement » se retrouve en recettes d'investissement à la ligne 021 et correspond aux « économies virtuelles » faites sur la section de fonctionnement.

Chap. 014 : Aliénation de produit : correspond à la taxe de séjour.

Il est précisé que le budget est voté au chapitre.

Recettes :

On constate une baisse concernant les prélèvements sur les jeux (Chap. 73) et une recette de + 580.000 € prévue au chap. 75 qui correspond au reversement des crédits des services eau et assainissement.

Investissement

Monsieur Patrick FRANCES présente le document d'aide à la gestion. Il rappelle le solde d'exécution négatif de - 747.754,11 € et les restes à réaliser de - 10.436,00 €.

La section d'investissement est présentée en équilibre pour un montant de 3.673.424,00 € en dépenses et en recettes, en tenant compte de l'affectation de 758.191,00 €.

Il est rappelé que les recettes du FCTVA concernent l'année N-1, soit 295.058,00 €.

Monsieur le Maire rappelle l'épisode neigeux et la panne du MB trac (18.000 € de réparation) ainsi que la vétusté de la flotte automobile.

Le tractopelle a 25 ans et est hors service. Le véhicule le plus récemment acheté à + de 10 ans. Il est donc nécessaire de renouveler le parc automobile soit en achetant de nouveaux véhicules, soit en les louant (leasing).

Il était prévu la réalisation d'une salle polyvalente qui ne pourra pas être réalisée compte tenu de ces acquisitions obligatoires.

Diverses opérations ont été prévues en recettes et dépenses :

- 906 : travaux voirie (restes à réaliser + crédits nouveaux) ;
- 910 : crèche parentale (restes à réaliser) – Subventions prévues en recettes ;
- 919 : piste cyclable rue de la Méditerranée (restes à réaliser + crédits nouveaux) ;
- 922 : aménagement foncier « La Rourèda » (restes à réaliser + crédits nouveaux) ;
- 924 : travaux école primaire « La Suberaie » (crédits nouveaux) ;

- 925 : voirie Les Chartreuses (crédits nouveaux) *

* Monsieur le Maire rappelle le contentieux entre l'Etat et la mairie sur les terrains des Chartreuses qui ont été vendus comme constructibles et qui, compte tenu de la nouvelle réglementation, ne le sont plus. Ces parcelles avaient été acquises au prix fort et cette situation ne peut pas durer.

Tous les acteurs doivent intervenir, les colotis doivent débroussailler à hauteur de 50 m puis 70 m jusqu'à 100 m. La commune s'est engagée à réaliser 3 pistes DFCI en particulier une qui va longer "Lo Naret" pour la protection des incendies (2.600 m) puis une piste à l'ouest des Chartreuses pour protéger du vent dominant en cas d'incendie et un débroussaillage au bas des Chartreuses. Ces interventions pourraient permettre aux acquéreurs de terrains à bâtir de conserver ce droit.

Les routes DFCI sont financées par le SIVU des Albères. La commune intervient à hauteur de 20% (20.000 €). La commune prend également en charge les frais d'étude et le débroussaillage (lignes suivantes).

- 927 : seuil du Moulin (subventions prévues en recettes) ;
- 928 : éclairage public (restes à réaliser + crédits nouveaux) ;
- 929 : axe piéton centre ville/médiathèque – Subventions prévues en recettes ;

- 931 : lit du Tech (crédits nouveaux) *

* Monsieur Jacques POUPEAU demande pourquoi les subventions de l'agence de l'eau ne sont pas dans le budget du service de l'eau ?

Monsieur FRANCES précise que ces subventions sont demandées pour des dépenses imputées sur le budget principal et sont donc prévues sur ce même budget.

- 932 : signalétique (crédits nouveaux) ;
- 933 : logement gardien Echards (restes à réaliser + crédits nouveaux) ;
- 934 : fontaines et espaces fleuris (crédits nouveaux) ;
- 935 : espaces sportifs et ludiques (restes à réaliser + crédits nouveaux)

Monsieur FRANCES propose ensuite à l'assemblée d'examiner les subventions destinées aux diverses associations.

Il rappelle que les membres présents ont été destinataires des propositions de subventions attribuées aux associations prévoyant une somme de 520.000,00 € dont une provision de 95.957,00 € (chapitre 65).

De plus, compte tenu des contraintes juridiques, qu'il est obligatoire d'appliquer, sous peine d'être dans l'irrégularité, il est nécessaire que les conseillers municipaux et adjoints, qui sont membres d'une association bénéficiant d'une subvention, n'assistent ni ne participent au vote de ladite subvention.

Monsieur FRANCES signale également que les associations, dont le montant de la subvention est supérieur à 23.000 €, doivent passer une convention avec la commune (M.J.C., office de tourisme, football, C.O.S.).

Par ailleurs, Monsieur le Maire souligne l'effort financier proposé afin de répondre au mieux à l'attente des associations qui sont, dans beaucoup de circonstances, des acteurs importants de la vie sociale.

ETAT DES CONCOURS ATTRIBUES AUX ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS B.P. 2010 en €	PRESTATIONS EN NATURE Mise à disposition de locaux fourniture : eau, électricité, chauffage
A) <u>ASS. ANCIENS COMBATTANTS</u>		
01) A.C.P.G. – C.A.T.M.	400	local : électricité, eau, chauffage
02) ANCIENS de la 5 ^e D.B.	/	local : électricité, eau, chauffage
03) DEPORTES et INTERNES (F.N.R.I.R.P.)	150	local : électricité, eau, chauffage
04) F.N.A.C.A.	350	-
05) MEDAILLES MILITAIRES	400	
06) RESISTANCE et DEPORTATION (U.D.A.R.D.) (Concours départemental)	100	-
07) SOUVENIR FRANÇAIS	300	local : électricité, eau, chauffage
B) <u>ASS. SPORTIVES</u>		
01) AMERICAN ENGINES	500	-
02) BASKET CLUB	6.500	local : électricité, eau, chauffage
03) BOULOU FOOTBALL CLUB	27.000	local + stade: électricité, eau, chauffage
04) BOULOU PETANQUE	350	terrain : électricité, eau
05) BOXING CLUB LE BOULOU	1.000	local : électricité, chauffage
06) CHALLENGE SAINT-ANTOINE	1.500	-
07) CHASSEURS (A.C.C.A.)	800	local : électricité, eau
08) CLUB CYCLISTE LE BOULOU	6.000	-
09) CYCLISTE AMICALE	250	-
10) G.R.S.	4.000	local : électricité, eau, chauffage
11) GYM à GYM	500	local : électricité, eau, chauffage
12) HAKKO JUTSU	/	
13) JUDO CLUB	/	local : électricité, eau, chauffage
14) KARATE DO	/	local : électricité, eau, chauffage
15) LE BOULOU EN MARCHE	500	
16) MOTO CLUB	/	-
17) OLIVIERS PETANQUE	1.000	Terrain : électricité, eau
18) PECHE	300	-
19) ROUSSILLON ANIMATION (courses cycliste du soleil)	4.000	
20) RUGBY ECOLE de RUGBY	17.000 + bus 4.200	local + terrain : électricité, eau, chauffage local + stade : électricité
21) SEMELLES DANS LE VENT	/	-
22) TAE KWONDO	1.000	local : électricité, chauffage
23) TENNIS CLUB	1.800	courts + local : électricité, eau, chauffage
24) TENNIS de TABLE	400	local : électricité, eau, chauffage
25) VETERANS BOULOUNENCQS FOOTBALL	1.000	local + stade : électricité, eau, chauffage
C) <u>ASS. CULTURELLES</u>		
01) BRESSOLA	100	
02) ASPAVAROM	900	-
03) BOULOU LOISIRS CULTURE	/	local : électricité, eau, chauffage
04) COMITE SANT JORDI	2.500	local : électricité, eau, chauffage
05) COOPERATIVE SCOLAIRE	7.000	local : électricité, eau, chauffage
06) COLORINE	650	local : électricité, eau, chauffage
07) ECOLE de MUSIQUE	4.000	local : électricité, eau, chauffage
08) ESCOLA de CATALA	1.200	local : électricité, eau, chauffage

09) FLAMME ANDALOUSE	1.000	-
10) FORME et LUMIERE	800	local : électricité, eau, chauffage
11) PETITS TAMBOURS	1.500	-
12) SERENATA	2.800	-
13) TRAIT D'UNION	/	
D) <u>ASS. ANIMATIONS</u>		
01) ANIMATIONS et FESTIVITES	10.000	local : électricité, eau, chauffage
02) AMICALE ESTEL DEL VOLO	/	
03) AUTOUR du CLOCHER	/	local : électricité, eau, chauffage -
04) BARBIE AU PAYS CATALAN	600	
05) CLUB LOISIRS et SOLIDARITE	600	local : électricité, eau, chauffage
06) GROUPEM. ARTIS. COMMERC.	/	en fonction des animations
07) GROUPE FOLKLORIQUE BOULOUNENCQ	4.000	local : électricité, eau, chauffage -
08) JEUNESSE ANIMATION (A.F.I.)	/	local : électricité, eau, chauffage
09) LES MAINS D' OR DU VALLESPIR	500	
10) MAISON des JEUNES	46.000	local : électricité, eau, chauffage
11) SYNDICAT d'INITIATIVE OFFICE du TOURISME	187.000 + Taxe séjour	local : électricité, eau, chauffage 1 agents à TC
12) TOTS JUNTS	1.800	-
13) UNION des VIEUX du BOULOU (U.N.R.P.A.)	610	local : électricité, eau, chauffage
14) UNION DES COMMERCANTS	/	
15) BOITACLOUS	21.100	Pour rappel déjà délibéré l'an passé
E) <u>ASS. CARITATIVES</u>		
01) APEDYS Dyslexie	/	
02) ASS./FRANC/MYOPATHIES	/	
03) AMIS du CHAT	950	besoins justifiés
04) A.F.S.E.P	150	
05) CROIX ROUGE	/	
06) ENFANCE et PARTAGE	350	-
07) FRANCE ADOT (don d'organe)	100	
08) RESTAURANT DU COEUR	150	
09) SECOURS CATHOLIQUE	/	local : électricité, eau, chauffage
10) SECOURS POPULAIRE	500	
11) MON SOUFFLE POUR LE TIEN	500	
12) HAITI FDC	1.000	
F) <u>ASS. OEUVRES SOCIALES</u>		
01) ASSISTANCES MATERNELLES DU VALLESPIR	1.000	-
02) ASSOC.SPORTIVE CES J. AMADE CERET	300	-
03) C.O.S.	30.000	aide technique
G) <u>ASS. DIVERSES</u>		
01) A.D.A.V.I.P. (*)	200	-
02) A.D.M.R	500	
03) ASA DES JARDINS	/	-
04) APEM (Assoc; parents d'élèves E/Mat.)	200	
05) CENTRE AERE MAS NOGAREDE de CERET	1.763	-
06) FOYER SOCIO EDUCATIF LYCEE A. SAUVY	/	-
07) LYCEE PABLO PICASSO	/	
08) PEEL (Ass. Parents Elèves Ecole Primaire)	200	

09) PREVENTION ROUTIERE	120	-
10) RASED	/	-
11) S.P.A.	100	-
ART/65736 C.C.A.S	10.000	
SOUS-TOTAL	424.043 €	
PROVISION	95.957 €	
TOTAL	520.000 €	

(*) Association Départementale d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales

Monsieur POUPEAU demande pourquoi à certains endroits il n'y a pas de chiffres ?

Monsieur FRANCES précise qu'il manquait des pièces ou des demandes. Quand le dossier sera complet, il fera l'objet d'une nouvelle séance du conseil municipal d'où la provision de 95.957 €.

Monsieur POUPEAU demande si les sommes octroyées correspondent aux demandes ?

Monsieur FRANCES précise que ces sommes ne sont pas forcément celles qui ont été sollicitées. Cette année il a été demandé un dossier complet pour les subventions supérieures à 1.000 € et une commission interne de 4 personnes. a été créée pour étudier les dossiers. Des éléments financiers ont été réclamés (bilan, budget prévisionnel ...). Les subventions ont été décidées par cette commission puis soumises au maire.

Monsieur Christophe PELISSIER demande si la subvention de 10.000 € "Animations-festivités" correspond à l'association OMC de l'année dernière ?

Monsieur le Maire précise que cela n'a rien à voir et que cette année l'association OMC ne s'est pas déterminée et qu'il n'y a eu aucune demande.

Par contre, la subvention sollicitée pour "Animations-festivités" était de 12.000 € et seuls 10.000 € ont été attribués. Monsieur le Maire rappelle que le budget "subvention" est important et qu'il faut faire de plus en plus attention à l'argent public que l'on utilise. Les demandes doivent être justifiées.

Monsieur FRANCES précise que les subventions ne sont pas figées ; si une année il y a un besoin particulier, il sera examiné au cas par cas et la subvention pourra être revue à la hausse.

Monsieur le Maire précise également que pour les subvention de + de 23.000 €, il sera établi une convention.

Monsieur Jean SFORZI demande si dans les 520.000 € il est tenu compte des "rallonges" que le conseil municipal a donné dans l'année ?

Monsieur le Maire informe que toutes les "rallonges" données l'année précédente apparaissent dans le compte administratif.

Monsieur SFORZI précise qu'il veut savoir si les "rallonges" ont été prises en compte pour le budget 2010 ? Par exemple, une association qui avait eu 1.000 € au départ et 500 € 3 mois plus tard, est ce comptabilisé ?

Monsieur FRANCES explique que la subvention donnée est annuelle mais flexible. Si l'association organise une activité supplémentaire, la subvention peut être revue. le montant provisionnel tient compte de cette marge de sécurité. La subvention supplémentaire est souvent de l'événementiel et n'est pas reconduite.

Prise de parole de Monsieur SFORZI :

Monsieur SFORZI constate que le budget de la commune est d'environ 11.870.000 €, toutes sections confondues. Le fonctionnement représente 70% et l'investissement 30%.

On a abondé sur la section de fonctionnement, 580.000 € de l'eau et de l'assainissement, ce qui représente 7% des recettes de fonctionnement ; ce qui est intéressant est l'évolution 2009/2010.

S'agissant de la section de fonctionnement, concernant les rentrées :

En 2009 : 7.860.000 € recettes

En 2010 : 7.620.000 € recettes (sans les 580.000 €, ce qui représente une baisse de 3% par rapport à 2009. Cette baisse serait de 5% si on prend uniquement les dépenses réelles de fonctionnement.

La tendance est donc à des recettes moins importantes.

Rappel :

Les recettes proviennent à 60% des impôts et taxes.

Concernant les dépenses :

Les charges du personnel représentent environ 40% des dépenses. Elles augmentent de 5% par rapport à 2009. Les charges à caractère général représentent 23% des dépenses et augmentent de 8% par rapport aux crédits ouverts et de 16% par rapport aux mandats émis avec des postes qui augmentent sensiblement :

Matières et fournitures = + 48% (135.000 € à 200.000 €)

Fêtes et cérémonies = + 31% (160.000 € à 210.000 €)

Fournitures administratives = + 38%

Certains postes baissent : combustibles et carburants, c'est bien ! – 23% par rapport à l'année précédente.

Les autres charges de gestion courante représentent 12% de dépenses de fonctionnement, pour les associations de 480.000 € à 520.000 € : important même si c'est une bonne politique, il faut faire attention aux deniers publics (comme dit précédemment).

Ces charges de gestion courante augmentent de 6% par rapport aux crédits ouverts et de 9% par rapport aux mandats émis.

Au final, le total des dépenses augmente de 6,5% par rapport aux crédits ouverts 2009 et de 11% par rapport aux mandats émis en 2009.

Il y a donc une tendance à l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

Concernant la section de fonctionnement :

Si on fait le delta des recettes à – 4% et des dépenses à + 6% par rapport aux crédits ouverts nous arrivons à – 11%. Ce delta négatif est compensé pour partie par le reversement de 580.000 € des budgets eau et assainissement. Il faut le savoir et faire attention.

Ceci dit, c'est vrai, la section de fonctionnement dégage un autofinancement prévisionnel intéressant de l'ordre de 1.915.000 €. En réalité, si on enlève les 580.000 € il est de 1.335.000 €. En comparant avec 2009, c'est une baisse de 32%.

Concernant la section d'investissement :

Les recettes bénéficient d'un report de la section de fonctionnement précité de 1.915.000 € qui représente 52% des recettes. Le reste provient des différentes subventions et du FCTVA.

Par rapport à 2009, les recettes réelles d'investissement passent de 5.447.000 € à 3.410.000 €, soit une baisse de 37% mais, concernant ces dépenses, elles sont consécutives aux choix et représentent pour réalisation d'équipement 43% des dépenses et pour les acquisitions nouvelles 18% et en particulier les matériels qu'il faut remplacer. Le reste se répartissant en immobilisations diverses à l'emprunt et au déficit reporté (N-1).

Par rapport à 2009, les dépenses totales d'équipement sont en baisse, par contre les dépenses d'investissement ont à peu près le même pourcentage que 2009.

Conclusion :

La tendance générale 2010 est une baisse des recettes de fonctionnement de l'ordre de 5% et une augmentation des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 6,5%, baisse des recettes d'investissement et baisse des dépenses d'équipement.

Monsieur le Maire commente le bilan de Monsieur SFORZI. Il constate que plusieurs fois il a entendu "c'est bien".

Il précise certains points, notamment :

✧ Concernant les salaires, un agent détaché du Ministère des Affaires Etrangères depuis 6 ans, va réintégrer la médiathèque qui était son poste initial. Cet agent, de catégorie B de la fonction publique, percevra un salaire de l'ordre de 35.000 €.

✧ Concernant les recettes, en 2007, le casino avait rapporté 1.500.000 € environ et cette année, il est prévu 650.000 €.

Ceci étant, l'excédent de 2009, tout comme celui de 2008, est de l'ordre de 1.500.000 € ; la gestion ne semble donc pas trop mauvaise.

D'autre part, l'analyse financière, donnée par le receveur municipal, fait apparaître les chiffres suivants :

✧ Encours de la dette par habitant :

Le Boulou	507 €	Département	952 €	Région	1.448 €
-----------	-------	-------------	-------	--------	---------

✧ Fonds de roulement en fin d'exercice :

Le Boulou	297 €	Département	44 €	Région	130 €
-----------	-------	-------------	------	--------	-------

✧ Capacité autofinancement par habitant :

Le Boulou	167 €	Département	133 €	Région	176 €
-----------	-------	-------------	-------	--------	-------

✧ Capacité d'autofinancement net de remboursement de dette par habitant :

Le Boulou	90 €	Département	66 €	Région	64 €
-----------	------	-------------	------	--------	------

✧ Impôts locaux en % :

Le Boulou	36,42%	Département	39,50%	Région	42,33%
-----------	--------	-------------	--------	--------	--------

✧ Charges de personnel :

Le Boulou	50,89%	Département	54,21%	Région	53,39%
-----------	--------	-------------	--------	--------	--------

✧ Charges financières :

Le Boulou	3,03%	Département	7,06%	Région	8,17%
-----------	-------	-------------	-------	--------	-------

Il est précisé que le receveur municipal prendra la parole après les votes pour commenter ces chiffres.

Monsieur FRANCES rappelle que les pourcentages concernant les recettes prévisionnelles ne veulent pas dire grand chose. En effet, il est difficile d'estimer par exemple les recettes de prélèvement sur les jeux.

Monsieur le Maire précise que, lors de l'élaboration du budget, il est appliqué un principe élémentaire de précaution, on minore les recettes et on augmente les dépenses.

Monsieur SFORZI explique que les chiffres précités ne sont en aucun cas une critique, ce sont uniquement des remarques.

Monsieur le Maire demande aux présidents ou membres d'associations présents dans le conseil municipal de bien vouloir quitter la salle pour l'examen et le vote des subventions.

Ces personnes sont au nombre de huit (Mesdames Nicole RENZINI et Martine ZORILLA, Messieurs Jean-Christophe BOUSQUET, Claude PEUS, Georges SANZ, Jean-Marc PADOVANI, Jacques POUPEAU et Christophe PELISSIER)

Les subventions ont été votées à l'unanimité.

Après ce vote, les huit personnes suscitées regagnent la salle et réintègrent l'assemblée.

Monsieur FRANCES précise que ce budget est une prévision mais peut être amendé en cours d'année par le biais de DM (décisions modificatives).

VOTE BP 2010 – COMMUNE

Adopté par 21 voix POUR et 06 ABSTENTIONS (SFORZI/PELLISSIER/POUPEAU/PACE/LANNES-GUSSE/SURJUS)

SERVICE DE L'EAU

AFFECTATION DU RESULTAT

	MONTANTS EN EUROS
Excédent d'exploitation CA 2009	+ 527.311,19 €
Besoin de financement en investissement CA 2009 Réalisé	- 57.615,86 €
Affectation ligne 1068 – BP 2010 (besoin financement + réserve)	57.616,00 €
Reprise ligne 002 – BP 2010	+ 469.695,19 € (prévu 469.695,00 €)

Monsieur Patrick FRANCES expose au conseil municipal que l'excédent d'exploitation réalisé en 2009 au budget annuel est de 527.311,19 €.

Conformément à l'instruction M 49, il convient d'affecter éventuellement ce résultat.

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

d'affecter une partie de l'excédent 2009.

La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 57.615,86 €.

L'excédent final sera repris en section d'exploitation du budget 2010, soit 469.695,00 € (ligne 002).

BUDGET PRIMITIF 2010

Monsieur Patrick FRANCES présente le budget 2010 qui s'équilibre en fonctionnement à 610.065,00 € et en investissement à 495.825,00 € (Voir annexes jointes n° 10 et 11).

Il est prévu 1 opération :

- Travaux divers sur réseau : 031
Réfection de diverses rues, pour une somme de 356.267,00 €

Compte tenu des résultats excédentaires de ce budget depuis de nombreuses années et de la stabilité de la surtaxe, il est proposé, exceptionnellement, après consultation des services de l'Etat et du receveur municipal, de reverser une partie de l'excédent (250.000,00 €) au budget communal (chapitre 67).

Monsieur Jacques POUPEAU demande pourquoi une somme du service de l'eau est reversée sur le budget de la commune alors que cet argent pouvait servir à améliorer le réseau d'eau, à aménager des pompes alimentées au moyen d'énergie photovoltaïque pour puiser l'eau, à améliorer la station d'épuration ou puiser dans les eaux du Tech. Il considère que les travaux sur le Tech concernent le service de l'eau et pas le budget communal où sont prévus les travaux sur le lit du Tech.

Monsieur FRANCES précise qu'il faut distinguer l'eau potable de l'eau de rivière. Le service de l'eau concerne uniquement l'eau potable et les réseaux qui vont avec. Il précise également que le reversement proposé sur le budget de l'eau est exceptionnellement autorisé par le Gouvernement en place et ne pourra pas se réaliser chaque année.

Monsieur le Maire précise que l'an passé, beaucoup de travaux de voirie ont été réalisés, compte tenu de l'objectif FCTVA la partie concernant les réseaux a été financée par les budgets de l'eau et de l'assainissement et, malgré l'importance des travaux réalisés, ces deux budgets sont restés largement excédentaires.

Il considère que même en procédant à ces reversements, aucun risque n'est pris, les budgets restent confortables et qu'il vaut mieux se servir des crédits plutôt que les laisser dormir.

Cette rentrée d'argent est exceptionnelle tout comme les ventes de terrains les années auparavant (+ de 500.000 € en 2007 et 200.000 € en 2009) et contribue à maintenir le taux des taxes locales.

Monsieur FRANCES demande à l'assemblée s'il est nécessaire d'approfondir certains points. Aucune question n'étant soulevée, il a été procédé au vote du BP du service de l'eau ainsi qu'au vote du reversement

VOTE BP 2010 – SERVICE DE L'EAU

Adopté à l'unanimité.

Vote pour le reversement : 26 voix POUR et 1 ABSTENTION (POUPEAU)

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

AFFECTATION DU RESULTAT

	MONTANTS EN EUROS
Excédent d'exploitation CA 2009	+ 799.197,35 €
Besoin de financement en investissement CA 2009 Réalisé	- 129.660,23 €
Affectation ligne 1068 (réserve) – BP 2010	129.661,00 €
Reprise exploitation ligne 002 – BP 2010	+ 669.536,35 € (prévu + 669.536,00 €)

Monsieur Patrick FRANCES expose au conseil municipal que l'excédent d'exploitation réalisé en 2009 au budget annuel est de 799.197,35 €.

Conformément à l'instruction M 49, il convient d'affecter éventuellement ce résultat.

Le conseil municipal,
↳ après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

☞ de ne pas affecter une partie de l'excédent 2009.

La section d'investissement présente un besoin de financement de 129.661,00 €.

L'excédent final qui sera repris en section d'exploitation du budget 2010 sera de 669.536,00 € (ligne 002).

BUDGET PRIMITIF 2010

Monsieur Patrick FRANCES présente le budget 2010 qui s'équilibre en exploitation à 950.896,00 € et en investissement à 737.579,00 € (Voir annexes jointes n° 12 et 13).

Les travaux prévus au BP 2009 concernent :

- Travaux éventuels de grosses réparations :
- Op. 014 : diverses rues : 449.999,00 €

Ce budget ne pose pas de problèmes particuliers si ce n'est l'augmentation croissante du traitement et du transport des boues de la station d'épuration.

Comme pour le budget de l'eau, ce budget est voté sans augmentation de la surtaxe.

Compte tenu des résultats excédentaires de ce budget depuis de nombreuses années et de la stabilité de la surtaxe, il est proposé, exceptionnellement, après consultation des services de l'Etat et du receveur municipal, de reverser une partie de l'excédent (330.000,00 €) au budget communal (chapitre 67).

Monsieur FRANCES demande à l'assemblée s'il est nécessaire d'approfondir certains points. Aucune question n'étant soulevée, il a été procédé au vote du BP du service de l'assainissement ainsi qu'au vote du reversement.

VOTE BP 2010 – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Adopté à l'unanimité.

Vote pour le reversement : à l'unanimité.

Par conséquent, comme adopté ci-avant, Monsieur FRANCES précise que l'opération de reversement s'articulera de la façon suivante :

- Budget service de l'eau (Art. 672)..... 250.000 €(voté par 26 voix POUR, 1 ABSTENTION)
- Budget service de l'assainissement (Art. 672) 330.000 € (voté à l'unanimité)
- Budget Principal de la commune (Art. 7561) 580.000 €

SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

	MONTANTS EN EUROS
Excédent d'exploitation CA 2009	3.014,64 €
Reprise exploitation ligne 002 – BP 2010	3.014,64 € (prévu 3.014,00 €)

Monsieur Patrick FRANCES expose au conseil municipal que l'excédent d'exploitation réalisé en 2009 au budget annuel est de 3.014,64 €.

Le conseil municipal,
 ↪ après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

☞ de reprendre ce résultat en fonctionnement au budget 2010 (ligne 002).

Monsieur FRANCES présente la vue d'ensemble du BP 2010 du service extérieur des pompes funèbres (Voir annexe jointe n° 14).

Le budget 2010 reprend l'excédent reporté, majoré de 500 € de recettes nouvelles et s'équilibre à 3.544,00 €.

Il est constaté que ce budget baisse régulièrement et va tendre à disparaître.

Monsieur Jacques POUPEAU demande pourquoi il y a un service spécial pour les pompes funèbres, compte tenu de ce faible budget ?

Monsieur FRANCES explique que c'est un service public industriel et commercial et que la loi oblige à avoir un budget indépendant.

Monsieur FRANCES demande à l'assemblée s'il est nécessaire d'approfondir certains points. Aucune question n'étant soulevée, il a été procédé au vote du BP du service extérieur des pompes funèbres.

VOTE BP 2010 – SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Adopté à l'unanimité.

Après avoir remercié Monsieur FRANCES pour sa prestation, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Philippe BONAURE, receveur municipal, qui remercie à son tour de l'invitation à ce conseil municipal.

Monsieur le receveur tient à préciser que ce n'est pas le Gouvernement en place qui a autorisé les reversements des budgets annexes excédentaires mais que cette décision est bien antérieure.

Il commente les résultats de la commune (ci-dessus) qui ne sont pas complètement définitifs (80% reçus à ce jour). Ces résultats sont satisfaisants et viennent confirmer une situation saine déjà observée l'année précédente.

Il met en évidence la baisse des prélèvements sur les jeux qui est considérable (sur les 3 derniers exercices, de 1.498.000 € en 2007 à 856.000 € en 2009, soit – 42%).

Malgré ceci le fonds de roulement est confortable et la commune faiblement endettée, la capacité d'autofinancement est également satisfaisante.

SITUATION FINANCIERE ELEMENTS ESSENTIELS	COMMUNES DE MEME STRATE DEMOGRAPHIQUE		
	LE BOULOU	DEPARTEMENT	REGION
Encours total de la dette au 31 décembre par habitant	507 €	952 €	1.448 €
Fonds de roulement en fin d'exercice par habitant	297 €	44 €	130 €
Capacité d'autofinancement – CAF – par habitant	167 €	133 €	176 €
CAF nette de remboursements de dettes par habitant	90 €	46 €	64 €
Impôts locaux (en %)	36,42%	39,50%	42,33%
Charges de personnel (en %)	50,89%	54,21%	53,39%
Charges financières (en %)	3,03%	7,06%	8,17%

Conclusion :

A l'observation des chiffres, la situation fin 2009 semble confortable.

VII°) FERMETURE D'UNE CLASSE A L'ECOLE PRIMAIRE "LA SUBERAIE" :
Voeu de protestation

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean CAVAILLÉ, adjoint en charge des affaires scolaires, qui porte à la connaissance de l'assemblée le courrier de Monsieur l'Inspecteur d'Académie en date du 12 mars 2010 informant de la suppression d'une classe à l'école primaire « La Suberaie » à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Monsieur CAVAILLÉ rappelle la situation actuelle : 12 classes pour 275 élèves.

Il déclare que, compte tenu des éléments en sa possession (rentrée de septembre 2010 : 282 élèves - source directrice de l'école), la fermeture d'une classe entraînera une moyenne de 25,64 enfants par classe alors que la limite est fixée cette année à 26.

Monsieur CAVAILLÉ considère qu'il est nécessaire de tenir compte du confort environnemental des élèves, et déplore par conséquence cette décision.

Etant donné cette situation, qui va obligatoirement pénaliser durement les élèves de la commune, Monsieur CAVAILLÉ propose d'émettre un vœu solennel de protestation, et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Monsieur CAVAILLÉ précise que mardi 30 mars une réunion se tiendra à l'inspection d'académie en présence des élus et que les parents d'élèves sont très motivés.

Le conseil municipal,

↳ ouï l'exposé de Monsieur CAVAILLÉ,

↳ après examen et discussion,

↳ considérant le bien fondé de la demande, dans le but de protéger au maximum la qualité environnementale des élèves,

DECIDE à l'unanimité :

☞ d'émettre un vœu solennel de protestation concernant la suppression d'une classe à l'école primaire « La Suberaie ».

DEMANDE à Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires afin que cette décision soit transmise à Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

VIII°) APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur François COMES, adjoint, qui informe le conseil municipal, eu égard à l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales, qu'il a obligation de rédiger un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et de le présenter à l'assemblée délibérante.

Par ailleurs, en application de l'article 88 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, l'office national de l'eau et des milieux aquatiques met en service, sur portail de télésaisie, des données du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) concernant l'exercice 2008.

Monsieur COMES demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le rapport du prix et de la qualité des services d'eau potable et d'assainissement (RPQS).

Le conseil municipal,

↳ après étude du rapport,

DECIDE à l'unanimité :

☞ d'approuver le document présenté.

CHARGE Monsieur le Maire de mettre le portail de télésaisie sur le site communal.

CHARGE Monsieur le Maire d'adresser à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales un exemplaire dudit rapport.

SYNTHESE RAPPORT PRIX ET QUALITE SERVICE – FICHE TECHNIQUE

EAU POTABLE 2008 :

Le service public d'eau potable dessert 5.992 habitants

Volume prélevé (m³/an) : 590.390

Nombre d'abonnés domestiques : 3103

Volume vendu aux abonnés : 422.972 m³

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 53,712 Kms.

Tarifs applicables au 1^{er} janvier de l'exercice ☞

Part de la collectivité :

Part fixe (HT/an)..... 9.15 € (Abonnement)

Part proportionnelle (HT/m³) 0.1738 € (Consommation)

Part du délégataire :

Part fixe (HT/an).....27.63 € (Abonnement)

Part proportionnelle (HT/m³) 0.6008 € (Consommation)

Facture d'un ménage de référence (120 m³)

	2008	2009	Variation *
Montant global	167,77 €	172 €	+ 2,76%

* Cette variation provient de l'augmentation de l'exploitant.

Le rendement du réseau de distribution est de 70.8%

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale est de 40%

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 80%

Nombre de branchements en plomb changés dans l'année 0

Nombre de branchements en plomb restant à changer
au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport234

ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2008 :

Le service public d'assainissement collectif dessert 5.942 habitants

Nombre d'abonnés domestiques : 3034

Le linéaire du réseau séparatif est de 41 Kms.

Date de construction de l'ouvrage d'épuration des eaux usées : 2004

Nombre d'équivalents-habitants : 11.000 EH

Quantité de boues issues de la STEP : 174 TMS (Tonnes de matières sèches)

Tarifs applicables au 1^{er} janvier de l'exercice ☞

Part de la collectivité :

Part fixe (HT/an)..... 2.29 € (Abonnement)
Part proportionnelle (HT/m³) 0.33690 € (Consommation)

Part du délégataire :

Part fixe (HT/an).....13.10 € (Abonnement)
Part proportionnelle (HT/m³) 0.56 € (Consommation)

Facture d'un ménage de référence (120 m³)

	2008	2009	Variation *
Montant global	144,47 €	148,05 €	+ 2,48%

* Cette variation provient de l'augmentation de l'exploitant.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 60% (très bon indice).

Le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conforme à la réglementation est de 100%.

"Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET, pour des raisons personnelles, quitte la séance du conseil municipal".

IX°) CIRCUIT DE MOTO-CROSS SITUE LIEU-DIT "POUX SANGLI" :

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un courrier émanant de Monsieur le Sous-Préfet de PRADES lequel demande de bien vouloir donner un avis sur le circuit de moto-cross du Boulou situé au "Poux Sangli".

Ce dernier se trouve, actuellement, dans une zone NC du P.O.S. qui ne permet ni son installation ni son homologation.

Monsieur le Maire précise que la régularisation et la réouverture du circuit de moto-cross posent plusieurs problèmes :

- ① il se trouve au coeur d'un territoire de chasse
- ② toute personne, adhérente d'un club de moto, peut y venir avec des accompagnants ; nous ne pouvons en aucun cas en maîtriser le nombre
- ③ il se trouve dans une zone rouge du PPRIF

Considérant que dans l'intérêt général de sécuriser et de limiter les risques d'incidents ou d'accidents, il est de notre devoir de s'opposer à la réouverture de ce circuit.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal,

- ☞ ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
- ☞ après examen et discussion,

DECIDE par 24 voix POUR, 1 voix CONTRE (HERNANDEZ) et 1 ABSTENTION (QUINTANA) :

☞ d'émettre un avis défavorable à la demande de réouverture et d'homologation du circuit de moto-cross situé au "Poux Sangli".

X°) REPOS HEBDOMADAIRE DES COMMERCES ALIMENTAIRES :

Dérogation

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nicole VILLARD, adjointe, qui informe l'assemblée d'une forte demande émanant des gérants de la grande distribution, à dominante alimentaire, dans le but d'obtenir une dérogation de droit au repos hebdomadaire.

En effet, étant donné les difficultés conjoncturelles actuelles du commerce local et, compte tenu que certaines communes limitrophes utilisent déjà cette pratique, il paraît judicieux de permettre à l'ensemble des commerçants de la ville de pouvoir bénéficier de cette possibilité durant la période estivale 2010.

Le conseil municipal doit donc autoriser Monsieur le Maire à solliciter ladite dérogation auprès de Monsieur le Préfet pour l'inscription de la commune du Boulou sur l'arrêté préfectoral n° 1749/82 du 10 novembre 1982 (pris en application de l'arrêté préfectoral du 23 septembre 1965 relatif à la fermeture des commerces d'alimentation durant le repos hebdomadaire).

Monsieur Noël PACE demande s'il n'y avait pas déjà une dérogation du Gouvernement pour les villes thermales et touristiques.

Monsieur le Maire répond qu'il en est pas certain pour les grandes communes mais il confirme pour les petites. Tous les commerces (grandes surfaces) sont ouverts dans les villages environnants

L'assemblée doit se prononcer.

Le conseil municipal,

↳ ouï l'exposé de Madame VILLARD,

↳ après examen et discussion,

↳ considérant qu'il est souhaitable de permettre à l'ensemble des commerces alimentaires de pouvoir bénéficier des mêmes conditions que celles des villes voisines,

DECIDE par 12 voix POUR,

9 voix CONTRE (SFORZI/PELISSIER/PACE/LANNES-GUSSE/SURJUS/MARCELO/BLAIN/KLEIN-BLAIN/THIBAUT-PADILLA)
et 5 ABSTENTIONS (FRANCES/HERNANDEZ/ZORILLA/MONIER/VIDAL) :

☞ de donner un avis favorable à l'ouverture des commerces alimentaires sur l'ensemble de la commune, durant le repos hebdomadaire, pendant la saison estivale 2010.

☞ d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, auprès de Monsieur le Préfet, la dérogation nécessaire et par conséquence l'inscription de la commune sur l'arrêté préfectoral n° 1749/82.

Nota :

Au niveau du recensement des votes, il s'avère que les abstentions ne doivent pas être comptabilisées (Cf. règlement intérieur du conseil municipal approuvé le 19.05.2008, ch. 4 article 24). Par conséquent, il a donc bien été émis un avis favorable par 12 voix POUR, 9 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS.

XI°) QUESTIONS DIVERSES :

A – "Opération façades" :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nicole VILLARD, adjointe, qui rappelle à l'assemblée les délibérations précédentes, notamment celles des 17 avril 2007, 14 avril 2008 et 30 mars 2009, relatives à l'aide aux particuliers concernant les façades, fixant le périmètre et les conditions d'attribution.

Elle propose de maintenir cette opération pour l'année en cours et jusqu'au 1^{er} avril 2011 selon les tarifs ci-dessous :

- remise en peinture 3,50 € / m²
- réfection du crépi après piquage et remise en peinture ou ravalement 6,50 € / m²
- piquage et mise en apparent des pierres avec rejointoiement 8,00 € / m²

Madame VILLARD demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal,
 ↳ ouï l'exposé de Madame VILLARD,
 ↳ après examen et discussion,

DECIDE à l'unanimité :

☞ de maintenir « l'opération façades » aux mêmes critères que ceux définis dans les délibérations précédentes, notamment celles des 17 avril 2007, 14 avril 2008 et 30 mars 2009, pour l'année en cours et jusqu'au 1^{er} avril 2011, selon les tarifs précités.

DIT que les crédits concernant cette opération sont ouverts au BP 2010, article 6745, fonction 020.

B – Maîtrise d'énergie : Aide aux particuliers

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nicole VILLARD, adjointe, qui rappelle à l'assemblée les délibérations des 17 avril 2007, 14 avril 2008 et 30 mars 2009 relatives à l'aide attribuée aux particuliers pour toute installation de chauffe-eau solaire individuel réalisée sur le territoire communal.

Elle rappelle que cette aide, d'un montant forfaitaire de 300 €, était accordée dans la limite des crédits ouverts sur le budget 2009.

Elle propose de maintenir cette opération pour l'année en cours et jusqu'au 1^{er} avril 2011 dans les mêmes conditions qu'en 2009.

Madame VILLARD demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal,
 ↳ ouï l'exposé de Madame VILLARD,
 ↳ après examen et discussion,

DECIDE à l'unanimité :

☞ de maintenir l'aide forfaitaire attribuée aux particuliers pour toute installation de chauffe-eau solaire d'un montant de 300 €.

DIT que les crédits sont ouverts au budget 2010, article 6745, fonction 020.

C – Autorisation de cession de droit au bail de l'établissement "Miki Caña" au syndicat mixte du distriport :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'envisager une régularisation de l'acquisition du droit au bail des locaux situés au centre d'accueil du distriport à l'enseigne "Miki Caña" par le syndicat mixte.

En effet cette opération est indispensable afin de libérer ces locaux de la location en cours et les relouer ou d'en concéder l'occupation dans des conditions plus conformes à leur destination et aux conditions de sécurité du site.

Il s'avère souhaitable d'agréer en tant que de besoin la présente cession et donner tous pouvoirs au syndicat mixte du distriport du Boulou, conformément à l'objet stipulé dans ses statuts, à effet de :

- ✓ gérer et mettre en valeur librement ces locaux par mise en location, mise à disposition, concession ou autre moyen juridique.
- ✓ arrêter les charges et conditions et le montant du loyer ou de la redevance.
- ✓ encaisser l'intégralité des loyers ou redevances pour son propre compte, sans reversement au profit de la commune du Boulou.

✓ supporter en conséquence les frais et dépenses de toute nature concernant ces locaux et ceci dans l'attente de la mise à disposition au syndicat mixte du centre d'accueil.

L'assemblée doit se prononcer.

Le conseil municipal,

↳ ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

↳ après examen et discussion,

DECIDE à l'unanimité :

☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à l'affaire suscitée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 40.